

# BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

**SANTÉ**  
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)  
Tél. : 01.55.82.87.70 ou 87 47

NUMÉRO **2014/28**  
27 novembre 2014

## Jeudi 4 Décembre, tous sur le pont !

Car chaque voix CGT va compter pour faire gagner nos  
candidat-es CGT,  
afin d'assurer une vraie défense  
de tous les personnels et une forte représentativité de  
toutes les catégories au CTE et CAP.

La CGT a toujours été aux côtés  
des salarié-es pour défendre la reconnaissance des  
qualifications, des salaires, des conditions de travail et la  
qualité des soins dans nos établissements.

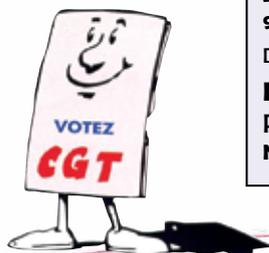
### VOS FUTUR-ES ÉLU-ES CGT EXIGERONT AVEC VOUS :

- l'arrêt du gel du point d'indice
- le rattrapage des pertes subies depuis 2000  
sur nos moyens d'existence.
- une carrière linéaire sans ratio, ni quota
- la titularisation de tous les précaires
- l'accès à une formation qualifiante
- le maintien de la prise en compte de la pénibilité  
pour les catégories actives
- la revalorisation des pensions de retraite  
de la CNRACL

L'austérité n'est pas la solution, mais le problème !

*Le 4 décembre 2014,*

**VOTEZ ET FAITES  
VOTER CGT !**



## SOMMAIRE

Appel du Congrès de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT de la Santé et de l'Action Sociale	p.2
Violence faite aux femmes, il y a urgence à agir !	p.3-4
CCNT 66 : Compte rendu de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 4 novembre 2014	p.5-6
Compte rendu réunion des CHU du 30 octobre 2014	p.7
Compte rendu CGT de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51 du 06 novembre 2014	p.8-9
Pétition nationale pour la survie de la formation professionnelle Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif : CRF, CLCC, CCN 51, CCN 66, CHRS	p.10
FPH : Comment se satisfaire d'une Aumône pour les ASH ?	p.11
Compte rendu CGT de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51 du 06 octobre 2014	p.12

**ÉLECTIONS** Elections CTE-CAP  
**2014** J-10  
cgt

Proximité | Solidarité  
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

N° 2014/28 - 27 novembre 2014

Fédération Santé  
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



## Appel du Congrès de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT de la Santé et de l'Action Sociale

Fait à Montreuil, les 6 et 7 novembre 2014

**D**évelopper une activité syndicale à partir des revendications spécifiques et diversifiées des retraité-e-s et créer les conditions de leur appropriation par chacune et chacun constituent la raison d'être du syndicalisme retraité, en convergence avec les salarié-e-s en activité.

### **Le Congrès revendique l'augmentation du Pouvoir d'Achat des retraité-e-s et exige l'arrêt de la politique d'austérité :**

➡ Après la baisse des retraites suite aux différentes réformes, la suppression de la demi part pour les veuves et veufs, l'imposition de la majoration pour avoir élevé au moins 3 enfants, la taxe de 0,3% pour financer soi-disant la perte d'autonomie, le blocage des pensions pendant 2 ans, voilà maintenant le quasi-doublement de la CSG car il est question de porter cette dernière de 3,8% à 6,6% pour la majorité des retraité-e-s !

### **Le Congrès exige l'abandon du projet de loi Santé que veut faire voter le Gouvernement et le retrait du Pacte de Responsabilité :**

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, intégré dans le Pacte de Responsabilité, entérine une fois de plus l'effondrement des recettes et la diminution des dépenses. Le Congrès fait siennes les propositions de la CGT pour le financement de la protection sociale, propositions portées dans le document : « 5 exigences, 12 propositions pour un grand Service Public de Santé et d'Action Sociale ».

**Concernant la Loi d'Adaptation de la Société au vieillissement, dont les débats sont en cours, le Congrès revendique un droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie,** organisé dans le cadre de la Sécurité Sociale, sous la forme d'un droit universel pris

en charge par l'Assurance Maladie, articulé avec un grand Service Public, à domicile comme en établissement.

Dans ce contexte :

### **Plus de 600 retraité-es ont rejoint notre Organisation syndicale depuis le IX<sup>ème</sup> Congrès !**

Le Congrès s'en félicite et appelle l'ensemble des syndiqué-e-s, qu'ils soient retraité-es ou en activité, à continuer à renforcer notre Organisation, par l'impulsion à la prise en compte de la continuité syndicale et revendicative dans nos établissements et en territoires, en s'appuyant sur la lecture de la presse syndicale, notamment de « Vie Nouvelle » le magazine des Retraité-e-s CGT,

Le renforcement et l'influence électorale étant deux conséquences de l'action revendicative,

Le Congrès appelle l'ensemble des syndiqué-e-s retraité-es à tout mettre en œuvre pour voter et faire voter CGT aux élections du Conseil d'Administration de la CNRACL du 20 novembre au 4 décembre 2014.

**le Congrès appelle tous les syndiqué-e-s à s'inscrire dans**

**toutes les initiatives de luttes pour la satisfaction de leurs revendications et notamment :**

#### **➡ Le 18 novembre :**

Journée Nationale unitaire dans la Fonction Publique pour les salaires, l'emploi, la défense et l'amélioration des Services Publics

#### **➡ Le 6 décembre :**

pour l'emploi et contre la précarité, à l'appel de la CGT



# Violences faites aux femmes : il y a urgence à agir !

**À l'occasion de la journée internationale de lutte pour l'élimination de toutes les formes de violences contre les femmes, la CGT engagée à agir contre toutes les violences faites aux femmes, appelle à manifester le 22 novembre à Paris, 14h30 à Bastille.**

## **Les violences sexistes et sexuelles : elles sont multiples, multiformes et font système**

De natures diverses – psychologiques, physiques, verbales, économiques ou sexuelles – les violences masculines contre les femmes s'expriment dans des espaces différents – publics ou privés – et se manifestent sous des formes multiples : représentations dégradantes de l'image des femmes, discriminations, humiliations, menaces, harcèlement de rue ou via Internet, gestes obscènes, attouchements, remarques sur le physique, injures, propos sexistes, pornographie, exhibition sexuelle, violences physiques, harcèlement sexuel, viol, mutilations génitales, mariages forcés, crimes « d'honneur », utilisation marchande du corps des femmes... Il faut les repérer, les nommer, les dénoncer car elles sont constitutives d'infractions, de délits, voire de crimes.

Elles s'alimentent et se renforcent les unes les autres, puisant leur origine dans les rapports de domination femmes/hommes, qu'elles participent en retour à entretenir. Ainsi, elles font système.

Un système qui trouve son ancrage dans l'ensemble des inégalités des rapports sociaux de sexe, allant des inégalités professionnelles jusqu'au stade ultime qu'est la prostitution. Quant aux femmes migrantes, surtout en situation irrégulière, elles subissent des violences institutionnelles en plus des stéréotypes racistes et sexistes.

## **Les violences sexistes et sexuelles, fait social, fait politique, négation des droits des femmes !**

Au-delà des drames humains individuels, ce phénomène social dévastateur constitue une question publique d'intérêt général. **Problème éthique,**

**problème de choix de société,**

**mais aussi problème économique** : une étude européenne estime le coût global annuel des seules violences conjugales à 2,5 milliards d'euros pour la France (Daphné 2006 - juin 2009).

Quant aux violences au travail, le manque d'études statistiques n'aide pas à leur mise en visibilité.

Toutefois, une enquête de l'INSEE (2008) indique que près de 5 % des viols et 25 % des agressions sexuelles commis sur des femmes âgées de 18 à 59 ans l'ont été sur le lieu de travail ; **1 femme sur 5** aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle (enquête Ifop/Défenseur des droits, mars 2014).

Stress, angoisse, dépression, tentatives de suicides, symptômes post-traumatiques... parce qu'elles touchent au cœur de l'intimité des femmes, **les violences ont des répercussions sur la santé mentale pour plus de 80 % des victimes, outre les éventuelles blessures physiques.**

### **Le sexisme ordinaire, un phénomène généralisé dans le monde des entreprises en France**

*Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence sexuelle en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime. Une étude du Conseil supérieur de l'Égalité professionnelle relève que 80 % des femmes salariées considèrent que, dans le monde du travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes (contre 56 % des hommes)*

**Quelques facteurs d'accroissement des risques au travail** : l'âge, le fait de vivre seule, les horaires de travail atypiques, de nuit et de fin de semaine (facteur d'exposition aux agressions sexuelles particulièrement), le manque de suites judiciaires, la précarité des contrats et/ou des conditions de travail, l'ambiance paternaliste ou sexiste, etc.

Et à leur tour, ces pathologies vont impacter la santé physique, engendrant toutes sortes de maladies chroniques.

Ainsi, quel que soit leur degré de gravité, et qu'elles s'exercent au travail ou ailleurs, les atteintes à la dignité, à la liberté, à l'intégrité physique et mentale des femmes compromettent leur droit au travail, indispensable à leur autonomie. Sans parler de leur vie, de leur bien-être et celui de leur entourage.

95 % des victimes de violences sexistes au travail reçues par l'AVFT (Association contre les violences faites aux femmes au travail) ont perdu leur emploi, par licenciement ou démission !

Mais les victimes de violences conjugales subissent aussi de multiples entraves à leur droit au travail : séquestration, atteintes à la santé, à l'équilibre psychique et relationnel, obstacles de toutes sortes...

### **Les violences sexistes et sexuelles demeurent impunies pour la plupart**

De manière générale, les violences contre les femmes sont très mal rapportées, et peu sanctionnées. On estime qu'en France 2,5 millions de femmes seraient victimes de violences conjugales, une femme meurt tous les deux à trois jours sous les coups de son conjoint, 75 000 femmes majeures seraient violées par an, et 198 000 tentatives de viol sont enregistrées. Mais ces faits, de même que les cas de violences sexistes et sexuelles au travail, font rarement l'objet de dépôt de plainte (10 % selon les contextes). Cet état de fait est inacceptable et a pour conséquence la stigmatisation des femmes victimes. Malgré l'existence de lois arrachées de haute lutte pour protéger les femmes et pénaliser ces agissements, il faut renforcer les moyens de les mettre en œuvre notamment par l'accompagnement, le suivi médical, psychologique et judiciaire des victimes qui demeure très déficient. Enfin, le parcours de justice se heurte à la persistance des stéréotypes y compris parmi les professionnel-le-s, au manque de moyens, dans un

contexte de restriction des services publics, et au manque de cohérence globale : **la loi du 4 août 2014 a marqué des avancées en matière de violences conjugales, mais n'a guère fait progresser la prise en compte des violences au travail, et ignore totalement les conséquences des violences conjugales sur le parcours professionnel.** Pourtant, des mesures sont possibles et nécessaires, elles existent dans d'autres pays, nous avons des propositions syndicales !

### **L'accueil et l'accompagnement des victimes dans nos entreprises sont essentiels. La CGT est engagée dans la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes.**

**Les violences contre les femmes sont loin d'être une fatalité ! La CGT porte l'idée qu'une société non sexiste et non violente est possible.** Il faut la construire en agissant par la prévention des comportements sexistes et violents à tous les échelons de la société. Et garantir aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique, c'est garantir leur autonomie.

Des textes nationaux ou supranationaux (lois, accords...), renforcent les moyens juridiques de combattre les discriminations, le sexisme et les violences contre les femmes : il faut les faire appliquer dans l'entreprise et dans la société. Aller à l'information, se former, exiger des campagnes de prévention, solliciter la médecine du travail, travailler avec les associations et s'emparer de façon offensive des négociations annuelles obligatoires (NAO), des CHSCT, des DP, des négociations sur l'égalité professionnelle...

### **C'est là que se joue réellement le sort des femmes dans l'entreprise et rien ne se fera sans l'intervention des femmes, des hommes et des organisations de la CGT !**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

#### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**



### **Congés pour évènements familiaux :**

La CGT revendique l'extension aux salariés pacsés du bénéfice des congés familiaux au même titre que les salariés mariés. Plusieurs accords d'entreprise ont été conclus à ce sujet et le droit européen va lui aussi en ce sens. Cela ne serait que justice : le texte conventionnel doit être modifié pour en finir avec cette discrimination ! Les employeurs doivent rendre leur réponse lors de la prochaine réunion de CNPN.

### **Proposition d'avenant pour les Educateurs de Jeunes Enfants (EJE) :**

L'ensemble des organisations de salariés ayant défendu cette revendication de longue date, elles sont évidemment favorables à cet avenant qui reprend enfin leur exigence par l'intégration des Educateurs de Jeunes Enfants dans la grille des éducateurs spécialisés, assistantes sociales... La CGT va tout de même consulter ses instances. Signature à partir du 12 novembre jusqu'au 21 novembre 2014.

### **Intégration des nouveaux métiers :**

Les employeurs n'acceptent de répondre sur les métiers qui n'impliquent pas une nouvelle grille de classification ou une nouvelle annexe. Il en résulte que les revendications des organisations syndicales de salariés sont reprises en compte pour les métiers suivants :

- TISF vers annexe IV grille de Moniteur éducateur
- AVS vers annexe 3 grille d'AMP
- Enseignant langue des signes vers Annexe 9, grille professeur d'enseignement spécialisé.
- Interface de communication vers Annexe 9 grille transcripateur de braille
- Codeur LPC vers annexe 9 grille de professeur d'enseignement spécialisé.

Ces intégrations de nouveaux métiers aux grilles de la CCN 66 constituent une avancée. Néanmoins, il n'est pas acceptable que les

employeurs refusent unilatéralement toute négociation sur l'ensemble des métiers concernés, par exemple celui de mandataire judiciaire ou d'ergonome (refusant l'évidence de leur statut de cadre technique, pour les employeurs cela dépendrait de leurs « compétences » et non de leur qualification). Les employeurs disent que cette négociation pourra se poursuivre... dans les 18 à 20 mois, c'est-à-dire dans le cadre de la soi-disante « modernisation du cadre conventionnel ». Il est clair que la CGT n'attendra pas cette échéance qui n'est que celle des employeurs pour remettre ce dossier sur la table de négociation.

### **Règlement intérieur :**

Les employeurs disent attendre un décret prévu sur le financement du paritarisme. Ils se contentent de présenter ce jour un document tout à fait minimaliste sur un coût constant : 2.000 euros par année!... pour le remboursement des frais des négociateurs de 6 organisations représentatives. Ces propositions sont totalement ridicules et inacceptables en termes de couverture financière comme de composition des délégations.

Pour la CGT, la démocratie sociale ne doit pas être qu'un slogan. Les représentants des salariés doivent au moins disposer des temps de déplacement/préparation/réunion et des couvertures de frais afférents. Les employeurs ne cessent d'y faire obstacle en jouant la montre, mais qu'ils ne se fassent pas d'illusion en la matière, la CGT sait être très tenace.

Nous ne demandons que le temps engagé et le remboursement des frais réels pour une délégation de 5 camarades ; rien de somptuaire ! L'après-midi a été consacré à l'analyse des retours d'enquête du Cabinet Technologia, à propos des conditions de travail dans la CCN 66. Ce travail a été réalisé à la suite d'une exigence forte des organisations syndicales de salariés sur la compréhension de la forte sinistralité enregistrée par le régime de prévoyance, laquelle impacte fortement celui-ci.

Environ 8.000 salariés de plusieurs types d'établissements ont répondu, soit environ un quart des sollicités. Cet échantillon est représentatif :

- 30% ne sont pas satisfaits de leur situation professionnelle,
- 34% ne se déclarent pas en bonne santé,
- 17% ont connu un arrêt long de plus de 21 jours et 46 % un arrêt court ces trois dernières années,
- 17% sont à un degré élevé, voire très élevé, d'épuisement professionnel
  - par déficit de reconnaissance
  - exigence de travail trop élevée
  - manque de soutien social du collectif de travail ou hiérarchique
- 60% des répondants constatent que le collectif de travail s'est dégradé depuis trois ans,
- 80 % considèrent que leur activité professionnelle impose des contraintes psychiques importantes,
- 49% trouvent leur activité éprouvante, dont 45% de pénibilité physique (bruit et manutention viennent en tête)
- 43% ont connu une situation à risque ces trois dernières années, 2/3 des agressions physiques ou verbales.

Ce ne sont là que quelques éléments relevés dans le dossier. L'étude de ces données se fera dans les semaines à venir. La CGT constate sans surprise une situation difficile et très dégradée. Elle revendique donc en urgence un plan d'action pour mettre un coup d'arrêt au mal être des salariés en améliorant leurs conditions de travail.

## ACTION SOCIALE



## Prévoyance :

Les salariés ne sont ni coupables, ni responsables de la dégradation de leur situation de travail et de la baisse des taux d'emprunt d'état. La CGT ne saurait donc agréer un accord dans lequel les employeurs ne prendraient pas leurs responsabilités au travers d'une participation financière et de la construction d'un plan d'action contre la sinistralité. Les syndicats employeurs après avoir refusé toute implication financière, demandent à consulter leurs organismes avant une réponse définitive...

Une nouvelle fois, cette séance de négociation vient prouver qu'une amélioration de la CCNT 66 est possible. Le discours de nos employeurs sur notre convention qu'ils déclarent obsolète n'a pas de fondement. Après les EJE, ils viennent de se voir contraints d'intégrer de nouveaux métiers et ça n'est pas fini : ces avancées en appellent d'autres !

## Prochaine séance de CNPN 66 : le 14 janvier 2015.

### Ordre du jour :

- Congés pour événements familiaux
- Intégration des nouveaux métiers
- Validation des protocoles de gestion
- Assistants familiaux (éventuellement au mois de février)
- Règlement intérieur
- Salaires

ÉLECTIONS  
2014  
cgt  
Proximité | Solidarité  
Dé démocratie | Efficacité



Montreuil le 13 novembre 2014

**Présents : CHU de Nice, St Etienne, Strasbourg, Besançon, Rennes, Toulouse, Marseille, Poitiers, invités : Ghislaine RAOUAFI et Alexis BRONES pour le secteur revendicatif, Bruno JARDIN pour le secteur communication, Emmanuelle MOISSONNIER pour le collectif élections, Philippe CREPEL pour la CEF et Nathalie GAMIOCHIPI secrétaire fédérale.**

**Excusés : USAP, CHRU Nîmes, Limoges, Bordeaux, Angers, Metz, Grenoble, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Nantes, Reims, Tours, Brest, HCL Lyon, Orléans.**

**Ile de France et Brest : Deux interventions par Alexis et Bruno et une contribution par email du CHU de Rouen.**

## **Le matin :**

Un tour de table a été effectué sur le travail qui est entrepris dans les établissements concernant la CNRACL, les élections Professionnelles. Il en ressort que dans les établissements les camarades sont en ordre de marche dynamique sur la campagne de ces élections du 4 Décembre 2014. Plusieurs initiatives sont organisées par les camarades pour faire connaître les propositions de la CGT (matériel électoral spécifique fédéral, matériel électoral local, AG des salariés, tournées dans les services avec des sympathisants, passages de nuit, animations devant les selfs, affichage sur les panneaux, distributions de stylos, calendriers et divers gadgets...) et avec des envois de tracts aux adhérents. Dans certains établissements, où les sites sont éloignés des bureaux de votes, des navettes sont mises à disposition pour les agents.

Il ressort aussi que la procédure du vote par correspondance pour les adhérents et les salariés doit être intensifiée et organisée. Tous les camarades des Commissions Exécutives des Syndicats doivent être mis à disposition - par le biais de détachements syndicaux, dans la mesure du possible - et opérationnels sur la période en amont et le jour des élections.

Le jour du scrutin des camarades assesseurs et scrutateurs (certains sont des retraités) seront présents dans tous les bureaux de votes.

Toutefois, il s'avère que dans la formation des listes aux CAPL et CAPD les catégories :

⇒ Ingénieurs

⇒ Attachés d'administration

nous ne sommes pas, majoritairement, en capacité de constituer les listes.

Concernant la catégorie 10 : sages-femmes, les listes ne sont constituées que dans certains établissements.

Les camarades des CHU sont aussi impliqués dans le parrainage et la campagne électorale des établissements, des départements, avec un travail important avec les USD, les UD. Ce travail a permis de faire progresser le nombre d'établissements où la CGT est organisée avec le dépôt de listes CGT.

Le Protocole électoral n'a été signé que par les camarades qui ont obtenu satisfaction sur le déroulement des élections et les moyens.

Le secteur communication de la Fédération a rappelé que le matériel électoral fédéral est à disposition sur le CD fédéral spécial élections. Une demande par le secteur revendicatif a été faite : faire remonter les initiatives et les actions revendicatives sur la période.

Il est important d'avoir un référent élections et de faire remonter les résultats, le plus rapidement possible, à la fédération.

## **L'après-midi :**

Un point a été fait sur la journée d'action nationale CGT du 16 octobre, par les camarades dans les régions et départements.

Journée d'action nationale gréviste des kinés avec manif à Paris et des rassemblements devant les préfectures.

Philippe CREPEL nous a transmis des informations et des actions de la Fédération concernant les points traités au conseil sup (ratios sur 3 ans, les 12 heures, grilles indiciaires, point d'indice revalorisé, droits syndicaux...) : ces divers points ont été débattus par les camarades. Un tract fédéral sur le point d'indice doit être élaboré.

Présence et initiatives sur le salon infirmier des camarades (catégorie active).

La journée du 18 novembre, inter fonction publique et intersyndicale, s'oriente sur des initiatives locales avec appel à la grève sur point d'indice, pouvoir d'achat, dans la continuité de la journée du 16 octobre.

**Prochaine réunion du Collectif CHU le 29 janvier 2015.**

**Eric Brezzo, animateur du collectif**

# Compte rendu CGT de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51 réunie le jeudi 06 novembre 2014

En préambule, le collège employeur demande aux organisations syndicales si elles ont des questions diverses. La CFDT demande, au vu des ordres du jour chargés, que les commissions paritaires commencent dès le matin. La CGT rappelle que certains points – comme les classifications – peuvent être traités en commissions de travail pour plus d'efficacité.

## 1 - Complémentaire Santé :

L'avenant n°2014-03 du 6 novembre 2014 est remis à chaque organisation syndicale.

La FEHAP redit sa volonté d'arriver à une signature. De plus, elle confirme que le Conseil d'Administration reste sa position de base 1 (panier de soins) et laisse le choix au plan local de négocier.

L'avenant remis est discuté sur les seuls points restant à débat, lesquels concernent que la forme et précisent certains articles de l'accord essentiellement sur la sécurisation de l'existant, la création d'un fonds social, son champ d'application, l'abaissement de six mois à trois mois d'ancienneté pour bénéficier de la couverture dite « base obligatoire », la clause de revoyure.

**La CGT regrette le manque de dialogue social et affirme qu'elle ne sera pas signataire de cet avenant.**

La CFE/CGC tant que la FEHAP restera sur la base 1, ne sera pas signataire de cet avenant.

FO, elle non plus ne sera pas signataire.

CFTC et CFDT ne se prononcent pas.

## 2 - Politique salariale :

Le collège employeur a fait part au Conseil d'Administration de la FEHAP des demandes des organisations syndicales faites lors des précédentes commissions paritaires ; ces demandes concernent une augmentation très significative de l'augmentation des salaires.

Le CA, après débat, ne revient pas sur sa décision de ne pas revaloriser pour 2014 la valeur du point, au prétexte souvent entendu de la « grande » difficulté financière des structures.

## 3 - Salaire minimum conventionnel au regard de l'évolution prévisible du SMIC :

Le collège employeur affirme ne pas avoir entendu des pouvoirs publics une prévision d'augmentation du SMIC : «On ne pas lire dans le marc du café »...

**La CGT redit la revendication confédérale d'un SMIC à 1 700 € bruts, ce qui impliquerait une valeur du point à 5,84€, soit 32 % d'augmentation.**

De plus, la CGT pose la question desdits éléments qui rentrent dans le différentiel entre le salaire de base et le salaire conventionnel minimum (Cf. article 1 de l'avenant 2014-1 du 4 février 2014 : avantages en nature, indemnité de remplacement... ). Elle trouve cela très pénalisant pour les plus bas salaires de la convention.

La CFDT va dans le même sens et soumet à la FEHAP une proposition de modification de cet article 1.

Cette question sera revue lors de la prochaine négociation prévue le 19 décembre 2014.

## 4 - Promotion et indemnité différentielle de remplacement :

Ce point fait suite à une proposition CFE/CGC.

La FEHAP remet un document à étudier, qui est une projection chiffrée de la proposition CFE/CGC.

## 5 - Classifications :

Des documents de travail sont remis à chaque organisation syndicale.

Un débat s'instaure. **La CGT propose que cette question soit plus l'objet d'un groupe de travail - comme il en existait auparavant - car plusieurs questions demeurent : la cohérence inter-filières, la reconnaissance des diplômes et des nouveaux métiers....**

Exemple : les éducateurs jeunes enfants sont aujourd'hui à 19 points FEHAP de moins que les éducateurs spécialisés pour le même diplôme.

C'est un travail long mais nécessaire... Les autres organisations syndicales vont dans ce sens et posent les questions de « comment travailler sur les classifications, comment fixer un calendrier ? ».

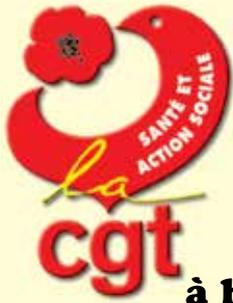
La FEHAP répond qu'il nous faut définir une méthodologie, établir un programme de travail.

**Propositions de la FEHAP approuvées par les organisations syndicales :**

- mise en place d'un groupe de travail (deux personnes par syndicat) pour organiser un plan de travail ;
- une première rencontre aura lieu le 27 janvier 2015, à 9 h 30.

La CGT insiste sur le fait d'avoir la possibilité de faire intervenir des experts.

***La prochaine commission paritaire aura lieu le vendredi 19 décembre 2014.***



# **PÉTITION NATIONALE POUR LA SURVIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Branche Associative Sanitaire,  
Sociale et Médico-sociale  
à but non lucratif : CRF, CLCC, CCN 51, CCN 66, CHRS**

Des négociations ont lieu depuis le mois de septembre entre les organisations syndicales salariées de la BASS. Les employeurs ont commencé par mettre la pression sur les syndicats salariés en dénonçant tous les accords sur la formation professionnelle. La loi du 5 mars 2014, impose cette renégociation des accords, introduit plusieurs dispositifs nouveaux (le CPF et le CEP) et en fait disparaître d'autres comme le DIF.

***Entre toutes les couleuvres que le syndicat employeur de la BASS veut faire avaler aux organisations syndicales salariées, il y en a une plus grosse que les autres dont tout dépend...***

**Cette loi introduit une nouvelle répartition sur les montants obligatoires que l'employeur doit consacrer à la formation de ses salarié-e-s.**

**Et le syndicat employeur UNIFED veut profiter de ces négociations pour diminuer de manière très importante les fonds que votre employeur consacre à la formation dans vos établissements.**

***IL Y A URGENCE À CE QUE CHAQUE SALARIÉ-E  
DE LA BRANCHE SE MOBILISE !***

**La loi dit que dans les entreprises de plus de 300 salarié-e-s, il n'y a plus d'obligation d'avoir un budget réservé au plan de formation ! Alors que jusque-là il y avait une obligation à 1,6% de la masse salariale dans notre Branche.**

**Si cette obligation conventionnelle diminue ou disparaît, c'est la fin de la qualification dans la Branche via les plans de formation renvoyant encore plus de demandes vers le CIF et la fin de la mutualisation vers les petits établissements.**

***Nous ne pouvons accepter que la formation des salarié-e-s de la branche devienne la variable d'ajustement des trésoreries parce que nos employeurs n'arrivent pas à obtenir de leurs financeurs le budget nécessaire au fonctionnement des établissements !***

**👉 Maintien à minima du montant global conventionnel actuel à 2,3 % de la masse salariale !**

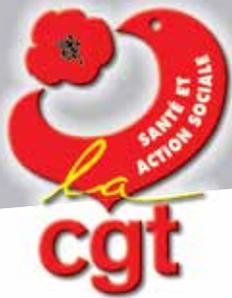
**👉 Au-delà, exigeons une négociation pour obtenir un taux de collecte répondant aux besoins des salariés et des établissements de la Branche en matière de formation et de qualification\*.**

\* à hauteur de 2,70% (0,50% professionnalisation : apprentissage, contrat..., +0,20% de CPF, +0,20% fonds de qualification plan, +0,40% pour le CIF, +1,40% pour le plan de formation).

**La formation  
nous en avons  
besoin  
et la formation,  
nous y avons droit !**

**ALORS DITES-LE AVEC NOUS EN SIGNANT  
LA PETITION AU VERSO** 





## Fonction Publique Hospitalière :

# Comment se satisfaire d'une Aumône pour les ASH ?

Recruté-e-s en échelle 3, les ASH n'avaient aucune perspective de déroulement de carrière.

Elles/Ils revendiquent de réelles revalorisations salariales leur permettant tout simplement de vivre.

La CGT a donc revendiqué, SEULE, depuis de trop nombreuses années, que les ASH soient immédiatement recruté-e-s à l'échelle 4 avec possibilité d'accès aux échelles 5 et 6 de rémunération.

Alors que la situation de ces personnels est devenue insupportable, c'est avec l'aval de la quasi-totalité des organisations syndicales qui se gargarisent des résultats des négociations, qu'aujourd'hui le ministère s'engage à leur accorder une véritable aumône !

### Jugez-en plutôt !

Le résultat : Un projet de décret prévoit le « passage » des ASH de l'échelle 3 à l'échelle 4... Le tout soumis à condition d'ancienneté et de ratio !

En clair, il s'agit de leur donner une dizaine de points d'indice supplémentaires... en échange d'un allongement de carrière de 4 ans.

→ Pour exemple : un-e ASH ayant atteint le sommet de son grade en échelle 3 à l'indice 363 sera reclassé-e à l'échelle 4 à l'indice 375. Ensuite elle/il devra attendre 4 ans pour atteindre l'indice 382.

La CGT a qualifié ces conditions pour bénéficier de cette mesure de méprisantes, pour ne pas dire humiliantes pour l'ensemble de la profession.

Sur près de 80 000 ASH que compte la Fonction publique hospitalière, 36 000 agents remplissent les conditions pour être promu-e-s.

SAUF QUE... « grâce » à la mise en place d'un ratio de 8%, seulement 2 900 agents seront promu-e-s en 2015 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ! Combien d'agents seront concerné-e-s par établissement ? 1, 5, 10...

Allez, soyons fous, 30 peut-être ?...

**QUEL SCANDALE,  
QUAND ON COMPARE CETTE  
SITUATION AUX MILLIARDS  
ACCORDÉS AU PATRONAT !!!**



**LA CGT A LUTTÉ PENDANT TOUTES LES NÉGOCIATIONS. SON INTERVENTION A PERMIS DES AVANCÉES SUR LE DOSSIER... MAIS ON EST TRÈS LOIN DU COMPTE !!**

Parce qu'elles sont insuffisantes compte tenu des besoins des salarié-e-s et des revendications portées par la CGT, mais permettant à plusieurs centaines de salarié-e-s de voir progresser leur salaire, la CGT a donc fait le choix de ne pas participer à ce vote.

**Le sujet n'est pas clos,  
AVEC LA CGT REVENDIQUONS :**

- ☞ Le maintien de la possibilité pour les ASH d'être recruté-e-s sans concours avec passage en échelle 4 dès le 3<sup>ème</sup> mois de présence,
- ☞ que les ASH recruté-e-s avec des CAP ou BEP sanitaire et social ou bio-nettoyage soient immédiatement placé-e-s dans l'échelle 4 de rémunération, avec déroulement de carrière en échelle 5 et 6,
- ☞ le maintien des ASH dans les services de soins,
- ☞ le maintien en catégorie active avec reconnaissance de la pénibilité pour les ASH,
- ☞ un début de carrière pour les agents recruté-e-s en échelle 3 à 1,2 fois le SMIC et une fin de carrière à 2,4 fois le SMIC,
- ☞ l'arrêt des embauches sous contrat précaire, la mise en stage et la titularisation des contractuels.

**ENSEMBLE, AVEC LA CGT,  
EXIGEONS ET GAGNONS :**

- ☞ des revalorisations salariales à la hauteur de nos besoins,
- ☞ l'arrêt du gel du point d'indice,
- ☞ la promotion des 36 000 ASH promouvables à l'échelle 4 dès l'année 2015.

**POUR ALLER PLUS LOIN, POUR ÊTRE PLUS FORTS, ENSEMBLE, RENFORÇONS NOTRE ACTION,  
RENFORÇONS LA CGT ! LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ, FAITES VOTEZ CGT !**

# Compte rendu CGT

## de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51

*réunie le lundi 06 octobre 2014*

**Cette Commission Paritaire du 06 10 2014 a eu comme point unique à son ordre du jour : « La couverture de la complémentaire santé obligatoire ».**

La FEHAP nous informe que le cabinet ARRA Conseil est présent pour répondre aux questions qui se posent à nous et indique que nous allons balayer le texte de l'avenant proposé !

La CGT rappelle que personne n'a pu se déterminer sur le choix de la base de complémentaire santé conventionnelle lors de la dernière CP. Pour la CGT, ce choix doit être fait en amont, avant toute écriture d'avenant.

La FEHAP réitère sa position : c'est-à-dire « la base sera le panier de soins de la loi » !

L'ensemble des organisations syndicales estime que ce taux de couverture n'est pas acceptable pour les salarié-e-s de la CCNT. Pour sa part, la CGT indique que son choix est l'option n°4 ! Ce choix n'est pas à prendre ou à laisser, il nous est possible de négocier sur cette base et nous sommes prêts à regarder à un mixte entre l'option 3 et l'option 4. Le Cabinet ARRA conseil intervient pour soutenir la FEHAP en expliquant que si l'option 3 est choisie comme base, certains assureurs retenus se désengageront. Pour la CGT, cette explication n'est pas recevable et de toute manière les assureurs qui souhaiteraient sortir du régime se priveraient d'une possibilité de pratiquement 240 000 adhérents !

Les organisations syndicales demandent une interruption de séance. Il en ressort que toutes les organisations sont atterrées du positionnement de la FEHAP qui refuse, une fois de plus, une négociation loyale et sérieuse.

La décision commune est d'exiger de la FEHAP de porter lors du Conseil d'Administration du 8 octobre 2014 les revendications des organisations syndicales.

Retour à la table des négociations, certaines organisations proposent de retenir l'option 2, ce que nous contestons.

La CFDT ayant fait parvenir à 12h16 un texte modifiant l'avenant proposé par la FEHAP insiste pour le proposer à la commission paritaire, un balayage en duo de leurs propositions nous est imposé et force est de constater que même dans ce cas-là, la FEHAP campe sur ces positions et refuse toute amélioration en faveur des salarié-e-s.

Encore une fois, cette réunion n'a débouché sur aucune proposition. Le mandat du Conseil d'Administration de la FEHAP de ses représentants à la commission paritaire ne laisse aucune marge de manœuvres aux négociateurs.

**Prochaine commission paritaire le jeudi 6 novembre 2014, qui aura comme point unique la révision des classifications et qualifications, la FEHAP indiquant qu'elle attend nos propositions.**

 **Ne vous abstenez pas,  
exercez votre citoyenneté au travail !**

*Le 4 décembre 2014,*

**VOTEZ ET FAITES  
VOTER CGT !**

